

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 30 juin 2021 à 20h00

Président : M. Didier Torti
Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 22 du jeudi 17 juin 2021 et par circulaire tout-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Vingt-six citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, il désigne, sur proposition de Monsieur Jean-Marc Frund, Madame Agnès Torti et Monsieur Christophe Ackermann pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 8 février 2021, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2020 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 27'000.00 pour l'étude de la 2e phase de la réfection des dessertes agricoles, à couvrir par le fonds d'entretien des chemins ;
4. Divers.

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 8 février 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 8 février 2021 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Monsieur EM souhaite un éclaircissement sur les nouveaux Règlements sur les eaux (propres et usées). Monsieur Kevin Bieri indique que ces nouveaux règlements vont être étudiés prochainement par le Conseil communal et les membres de la commission des eaux. Ils doivent correspondre à la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des eaux et entraîneront une augmentation des taxes afin de répondre aux exigences cantonales en matière de création de fonds pour le maintien de la valeur du réseau. Ils seront soumis à l'Assemblée communale pour approbation.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 8 février 2021 avec remerciements à son auteur.

2. Présentation des comptes 2020, ratification des écarts budgétaires, décision

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Les comptes 2020 de la Commune de Bourrignon ont été approuvés par le Conseil communal et ont fait l'objet, pour la première fois, d'une vérification par la Fiduciaire Fidag Jura SA. Le résultat présente un excédent de revenus de Fr. 183'367.53. Les éléments principaux qui amènent à ce résultat sont :

- le respect du budget dans toutes les fonctions ;
- les rentrées fiscales pour les personnes physiques supérieures de Fr. 11'000.00 ;

- un gain immobilier de Fr. 78'000.00.

Les charges de la Commune sont réparties ainsi :

Personnel	Fr.	52'868.70	5.32%
Biens et services	Fr.	202'592.20	20.39%
Amortissements	Fr.	79'584.00	8.01%
Finances	Fr.	62'765.89	6.32%
Attributions	Fr.	5'654.61	0.56%
Charges de transfert	Fr.	589'661.20	59.37%

Et les revenus :

Revenus fiscaux	Fr.	679'306.05	57.73%
Patentes, concessions	Fr.	11'528.70	0.97%
Taxes	Fr.	210'150.25	17.86%
Revenus divers	Fr.	3'178.30	0.27%
Revenus financiers	Fr.	35'245.93	2.99%
Revenus de transferts	Fr.	237'084.90	20.15%

La vue d'ensemble se présente ainsi :

Comptes	Libellés	Comptes 2020	Budget 2020
90	Clôture du compte de résultats	+ 183'367.53	+ 65'250.00
900	Compte général	+ 149'441.67	+ 22'720.00
901	Clôture des financements spéciaux	+ 33'925.86	+ 42'530.00
400	Impôts directs, personnes physiques	470'355.45	481'200.00
401	Impôts directs, personnes morales	10'969.30	6'200.00
4021	Impôts fonciers	110'605.35	108'600.00
5 ./ 6	Investissements nets	- 213'871.90	0.00

Ensuite, Monsieur Roger Fleury présente brièvement les résultats des financements spéciaux (anciennement services communaux). C'est une obligation de présenter ces résultats dans le rapport des comptes.

A la suite de cette présentation générale, Monsieur Roger Fleury passe en revue les comptes, chapitre par chapitre.

0. Administration générale

L'Etat ayant renoncé à mettre à disposition des communes un outil informatique pour le dépouillement des élections cantonales, il a fallu acquérir un programme spécifique développé par notre fournisseur informatique.

1. Ordre et sécurité publics – Défense

Rien de particulier à signaler.

2. Formation

Les charges de l'enseignement sont réparties, depuis cette année, dans 9 comptes différents (école primaire, école secondaire, transports, enseignement spécialisé, etc.). Sur la globalité, ces charges ont diminué, par rapport au budget, de Fr. 2'180.00 pour Bourrignon.

3. Culture – Sports – Loisirs – Eglises

Le Conseil communal a décidé de participer à l'action « 40 ans, 40 chênes pour demain » initiée par le Canton dans le cadre des 40 ans de la République et Canton du Jura et subventionnée (compte 3299.46310.00).

4. Santé

La pandémie de 2020 a provoqué des dépenses supplémentaires dans ce chapitre (achat de masques, désinfectants et gels hydroalcooliques).

Le Conseil communal a également lancé une opération de stérilisation des chats sauvages.

5. Prévoyance sociale

Rien de particulier à signaler.

6. Trafic et télécommunications

Des changements de capes de vannes et des réfections de regards ont été opérés dans le cadre de l'entretien courant des routes.

Lors de l'établissement du budget 2020, l'entier des intérêts bancaires a été budgétisé dans la rubrique 9. Avec la mise en place du nouveau plan comptable et grâce aux recherches dans les archives, il a été possible de reconstituer l'origine de tous les emprunts bancaires actuels. Cela a permis de ventiler très précisément les charges financières de chaque objet dans la bonne fonction (bâtiments, routes, installations, etc.).

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire

Rien de particulier à signaler.

8. Economie publique

Rien de particulier à signaler.

9. Finances et impôts

De bonnes surprises ont été enregistrées au niveau des rentrées fiscales ordinaires (estimation des taxations 2020 qui n'interviendront définitivement qu'à partir du printemps 2021). Un gain de fortune important a été réalisé.

Les investissements 2020 ont été les suivants :

		Charges	Revenus
2128.50400.01	Remplacement chauffage école	74'481.25	81'025.00
6150.50100.02	Traversée du village 1re étape	3'231.00	
6150.63000.00	Subventions CH dessertes agricoles		77'324.00
6150.63100.01	Subventions JU dessertes agricoles		135'191.00
9630.50401.00	Rénovation bâtiment de l'ancienne école	1'955.85	
		79'668.10	293'540.00

Il est à relever que les subventions pour les dessertes agricoles ont été versées au début de l'année 2020 alors que le décompte des travaux a été établi à la fin de l'année 2019. Le remplacement du chauffage du bâtiment scolaire et administratif a été intégralement payé avec les dons reçus du Patenschaft.

Finalement, en lien avec le bilan, Monsieur Roger Fleury indique que l'endettement net par habitant est de Fr. 1'244.96 et l'endettement brut par habitant de Fr. 6'109.11. Ces calculs ont été réalisés sans les financements spéciaux. Si on calcule l'endettement brut global, le résultat est de Fr. 9'048.89 par habitant, ce qui reste élevé.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury et ouvre la discussion.

Monsieur Michel Eggenschwiler remercie le caissier pour le travail effectué pour le bouclage des comptes ainsi que pour le passage au système de MCH2.

Monsieur EM demande s'il est possible de mettre une partie du bénéfice en réserve. La seule possibilité du Conseil communal aurait été de créer une réserve de politique budgétaire. Mais cette réserve ne peut être utilisée qu'en cas de comptes déficitaires. Il a donc été décidé de reporter ce bénéfice dans la fortune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, les comptes 2020 qui bouclent avec un résultat positif de Fr. 183'367.53.

3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 27'000.00 pour l'étude de la 2e phase de la réfection des dessertes agricoles, à couvrir par le fonds d'entretien des chemins

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Marcel Ackermann, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Après la fin des travaux de la 1^{ère} étape des travaux de rénovation des dessertes agricoles, le Service des améliorations foncières de l'Economie rurale a informé les Autorités communales que la suite des réfections des dessertes agricoles ne pouvait pas être planifiée en raison des contraintes budgétaires. A la suite d'un contact avec le Service des améliorations foncières, il a été annoncé finalement que les travaux de la 2^{ème} phase de réfection de ces chemins pouvaient être annoncés dans la planification financière 2022 – 2026. Selon les estimations, le montant des travaux pourrait s'élever à Fr. 400'000.00. Afin de connaître les coûts précis de ces travaux, une étude sera réalisée par le bureau Rolf Eschmann SA, raison pour laquelle un crédit est soumis ce soir pour un montant de Fr. 27'000.00. La réalisation des travaux ne se fera pas avant 2023.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Marcel Ackermann et ouvre la discussion.

Il demande si les drainages se trouvant sur des parcelles privées ne devraient pas être pris en charge par les propriétaires privées. Le Conseil communal va regarder cela avec le bureau Rolf Eschmann SA.

Monsieur EM demande si tous les chemins seront refaits à 3 m de large. Non car cela dépend de la situation du chemin. En principe, ils seront refaits selon le gabarit existant.

Madame DM trouve que l'élargissement du chemin menant à la ferme du Mont devrait être mieux réalisé. Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Monsieur RK demande si le chemin en direction de la déchetterie ne pourrait pas être élargi. Le Conseil communal va voir si cela est possible.

Monsieur RB indique que de l'eau remonte sur la route menant à la ferme du Mont (pâturage de Rémy Doman). Le Conseil communal prend également note et se rendra sur place afin de constater ce problème.

Monsieur Didier Torti demande au Conseil communal s'il serait possible d'intervenir auprès du SIN pour refaire la traversée de la route, 100 m plus haut que la ferme des Vies. Des travaux avaient été effectués pour la pose d'une conduite d'eau et la route s'est cassée, ce qui est dangereux pour tous les usagers. Le Conseil communal prend également note de cette remarque.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 27'000.00 pour l'étude de la 2e phase de la réfection des dessertes agricoles, à couvrir par le fonds d'entretien des chemins.

4. Divers

Monsieur le président demande où en est la procédure concernant le recours contre l'Assemblée communale du 8 février 2021. Les Autorités communales sont dans l'attente de la décision de la Juge administrative.

Monsieur Marcel Ackermann rappelle que les bennes à bois et des déchets encombrants doivent être utilisées selon les directives suivantes :

- bois : petite quantité
- déchets encombrants : tous ce qui va dans un sac 110 lt ne doit pas être amenés à la déchetterie.

Madame DM constate que l'entretien du bâtiment de la station d'épuration laisse à désirer. Monsieur Kevin Bieri prend note de cela.

Madame DM est déçue de ne pas avoir été convoquée à la séance d'information concernant les travaux de réalisation de la porte d'entrée Est du village dans le cadre de la Traversée du village. Monsieur Joseph Girardin indique que tous les propriétaires touchés directement par les travaux ont été convoqués. Il indique qu'une séance de chantier a lieu tous les jeudis matin à 08h00. Tout en chacun peut donc y participer et poser les questions qu'il juge utiles.

Monsieur SI demande si quelque chose a été fait pour la place de jeu se trouvant à l'école. Des offres ont été demandées et ce dossier va être repris afin d'améliorer cette place de jeu.

Monsieur Didier Torti demande si la Commune a un local de remplacement pour son matériel en raison de la future démolition du hangar se trouvant sur la parcelle n° 1056, Rue du Chésal, à la suite de la vente de cette parcelle. Un nouveau local sera aménagé à la déchetterie.

Monsieur Didier Torti demande où en est le dossier de l'ancienne école. L'approbation du Délégué aux affaires communales pour l'ouverture d'un crédit a été reçu tout dernièrement. L'architecte, Monsieur Antoine Voisard, va déposer prochainement une demande de permis.

Madame RMK demande s'il est possible de faire quelque chose contre les pigeons nichant sous le toit de l'ancienne école. Le Conseil communal prend note de cela et va se renseigner.

Monsieur Didier Torti demande ce qu'il en est des demandes de permis de construire avec la nouvelle procédure mise en place par le Canton. Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal, explique que dès le 1^{er} juillet, toutes les demandes de permis devront être déposées sur la plateforme Jurac mise en place par les Autorités cantonales. La procédure d'octroi des permis ne change pas. Les Autorités communales accorderont toujours les petits permis et préavisent les demandes de grand permis. C'est la Section des permis de construire qui délivrera les grands permis.

Monsieur Didier Torti demande si les problèmes de la nouvelle installation du chauffage de l'école sont résolus. Le Conseil communal a pris contact avec les entreprises responsables de cette installation et les problèmes devraient être résolus rapidement. Monsieur Francis Grillon signale que le suivi d'un système de chauffage à pellets est un peu plus pointu que celui d'un chauffage à mazout.

Monsieur Didier Torti demande si le Conseil communal a déjà discuté de la possibilité d'aménager une place pour accueillir des camping car au terrain de football. Monsieur Michel Eggenschwiler signale également qu'une demande a été faite pour la création de jardins publics à cet endroit. Le Conseil communal va donc discuter de cela prochainement.

Monsieur le président lève la séance à 21h00, en présence de 26 personnes, membres de l'Autorité comprise. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat